



heures travaillées non payées

Par **geogeo34**, le **14/06/2011** à **18:57**

bonjour je mappelle madame guasch georgette jai 51ans et jhabite dans lherault. voila mon cas.jai trouvé un cdi en offre demploi.donc je me suis présentée,jai ete prise de suite.le probleme cest que jai travaillé 2 mois sans contrat et sans etre payer. le patron ma dit de partir car je faisais trop derreur de caisse.jai demenagé pour avoir ce cdi,jai fais un pret pour avoir lappartement.je suis toujours au chomage et jai rendez vous le 20 juin 2011 a pole emploi je ne sais pas quoi leur dire car jai peur quils me suppriment mes indemnités.le patron ma fait une lettre de promesse dembauche que jai envoyé il y a 3 semaines a pole emploi.je dois rembourser la personne qui ma preté largent pour lappartement je suis perdue pourriez vous maidez svp. je vous en remercie davance

Par **P.M.**, le **14/06/2011** à **19:55**

Bonjour,

Il faudrait que vous exigiez de l'employeur une notification écrite de la rupture du contrat de travail qui s'il n'est pas écrit est un CDI sans période d'essai sauf si la lettre d'embauche le prévoyait...

Il semblerait donc sinon que l'employeur n'ait respecté aucune procédure de licenciement, il faudrait donc avec cette preuve saisir le Conseils de Prud'Hommes et même en référé pour le paiement des salaires...

Par **geogeo34**, le **15/06/2011** à **08:16**

je vous remercie davoir repondu mais que dois je dire a pole emploi car jai rendez vous le 20 juin 2011.merci cordialement

Par **P.M.**, le **15/06/2011** à **10:00**

Bonjour,

Vous devez leur dire ce qui s'est passé et leur présenter la notification de la rupture et l'attestation qui leur est destinée que doit vous délivrer l'employeur (ou devra vous délivrer suivant la date de la rupture) ainsi qu'éventuellement la convocation en référé devant le Conseil de Prud'Hommes...